

Paris, le 16 février 2023

Cher adhérent,

Votre organisme est adhérent à la Mission Opérationnelle Transfrontalière et nous vous remercions pour votre confiance.

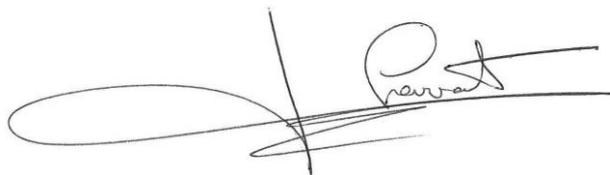
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la facture de votre cotisation avec les coordonnées bancaires de notre association, ainsi que le barème des cotisations 2023, validé lors de l'Assemblée générale du 7 février.

Depuis 2011, les membres du réseau de la MOT peuvent bénéficier du système de « bons à tirer » annuels d'une journée de travail de l'équipe de la MOT (cf. lien vers la note ci-après). Dès réception de votre cotisation, vous recevrez votre bon-à-tirer annuel. L'équipe de la Mission Opérationnelle Transfrontalière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce service et plus généralement pour tout dossier sur lequel vous souhaiteriez la solliciter.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous rappeler que la seconde Assemblée générale 2023 aura lieu les mardi 27 et mercredi 28 juin 2023 à Metz, à l'invitation de l'Eurométropole de Metz et du Département de la Moselle, membres de son réseau.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous retrouver à ces occasions, je vous prie d'agréer, cher adhérent, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Trésorier,



Michel CHARRAT

Ci-joint :

- Facture / RIB
- [Barème des cotisations 2023](#)
- [Note explicative des bons-à-tirer](#)